

DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

n°23.2.10	Installation de jeux ludiques au plan d'eau — approbation de l'AVP et demande de subvention PEP 5000 équipements
Notifiée, le Délibération	FINANCES
Excusés: 0 O pouvoir Absents: / Votants: 27 En exercice: 27 Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 3 0 MARS 2023 Publiée, 10 3 AVR. 2023	Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire . <u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : / <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Estelle GOIMBAUD <u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2023
Présents : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique,

Madame le Maire rappelle qu'après concertation avec le conseil des jeunes, en décembre 2022 il a été décidé d'installer plusieurs équipements sportifs destinés à un public adolescent. Les différents équipements sont un PUMPTRACK, un terrain de beach-volley, une table de TEQBALL et un but multi-jeux.

Plusieurs raisons ont motivé ces choix :

- > Le constat a été fait que la tranche d'âge 11/15 ans n'était pas forcément représentée dans cette zone de loisirs plein air,
- Les équipements proposés se veulent multigénérationnels et peuvent susciter l'intérêt d'un public plus large,
- La diversité des jeux permettra de répondre à des envies de convivialité à la fois sportives et ludiques,
- > Ces équipements sont innovants et modernes et permettront à la commune de prouver une nouvelle fois à ses habitants qu'elle tend à développer son image de ville jeune et dynamique.
 - A ce titre, le Programme des Équipements sportifs de Proximité (PEP), issu du Plan "5000 terrains de sport d'ici 2024" du 14 octobre 2021, prévoit le financement de divers équipements sportifs de proximité par l'Agence nationale du sport. Pour rappel, ce programme finance notamment les travaux d'acquisition d'équipements sportifs de proximité mobiles neufs,

Le montant subventionnable concerne les travaux d'aménagement du foncier pour la mise en place de des équipements, ainsi que les études et honoraires de maîtrise d'œuvre associés. En revanche, tous les travaux extérieurs à l'emprise foncière de l'équipement sont à exclure comme le mobilier urbain (bancs, poubelles, range-vélo)

Par ailleurs, seuls trois des quatre équipements sont éligibles au financement de l'ANS au titre du Programme des Equipements sportifs de Proximité « PEP 5000 » au titre de l'année 2023. Les équipements concernés sont le PUMPTRACK, le terrain de beach-volley et la table de TEQBALL. Le but multi-jeux d'un montant de 1 500€ n'est donc pas finançable par le programme. Le taux de subventionnement est de 50% à 80% du montant subventionnable, s'agissant des travaux éligibles, avec au moins 20% du coût total du projet à la charge du porteur de projet. La subvention minimale pouvant être accordée est de 10 000 € et le plafond est de 500 000€.

Pour la mise en œuvre de ce projet d'aménagement d'équipements sportifs du plan d'eau du Pont de Cornouaille, un contrat de MOE a été conclu avec le cabinet PRISME qui a réalisé une étude d'avant-projet (AVP) présentée en commission Urbanisme le 30 janvier dernier.

Cet AVP porte sur:

- L'aménagement des sols pour l'accueil des équipements sur liste du plan d'eau du Pont de Cornouaille;
- La conception et réalisation d'un PUMPTRACK sur le site du plan d'eau du Pont de Cornouaille;
- La fourniture et la pose d'une table de TEGGALL sur le site du plan d'eau du Pont de Cornouaille;
- La fourniture et la pose d'un filet de beach-volley sur le site du plan d'eau du Pont de Cornouaille ;
- La fourniture d'un but multi-jeux hand/basket/foot sur le site du plan d'eau du Pont de Cornouaille.

Dans le cadre du projet, une étude environnementale doit également être réalisée. Un devis a été demandé au bureau d'études HARDY ENVIRONNEMENT pour la réalisation de cette étude.

L'avant-projet est chiffré tel que :

Aménagement des sols = 4 500,00 € H.T

Conception et réalisation du PUMPTRACK en enrobé = 150 000,00 € H.T (viabilisation incluse)

Fourniture et pose de la table de TEQBALL = 3 500,00 € H.T Fourniture et pose du filet de beach-volley = 5 500,00€ H.T

Fourniture du but multi-jeux basket/hand/foot = 1 500,00 € H.T

Les dépenses de MOE s'établissent à :

Honoraires PRISME: 9 540,00 € H.T

Etude environnementale HARDY: 3 710,00 € H.T

Montant H.T des travaux au stade AVP = 165 000,00 € + Montant H.T des dépenses MOE = 13 250,00 € SOIT un montant total subventionnable de 176 750,00 € (178 250 – 1 500).

Sur la base de ce montant, la commune souhaite solliciter le financement de l'Agence nationale du sport au titre du volet territorial du Programme des Equipements sportifs de proximité « PEP 5000 » 2023.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté,

Vu le dossier de candidature au titre du volet territorial du Programme des Equipements sportifs de Proximité « PEP 5000 » pour l'année 2023 (en pièce-jointe),

Vu l'article L2121-29 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ► APPROUVE le projet d'aménagement d'équipements sportifs du plan du Pont de Cornouaille au stade AVP d'un montant total de 176 750,00 € H.T subventionnables
- ► AUTORISE Madame le Maire à solliciter un financement au titre du Programme des Equipements sportifs de Proximité « PEP 5000 » 2023 à hauteur de 80% de la dépense H.T subventionnable soit 141 400,00 €, le reste à charge de la collectivité étant d'un montant minimum de 20%

Pour extrait conforme au registre »

Estelle GOIMBAUD Secrétaire de séance

> Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230328-232_10-DE Reçu le 31/03/2023

Le Mair